

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2677

7 décembre 2010

SOMMAIRE

BNLI Ventures S.A.	128493	LogAxes Austria I S.à r.l.	128450
Fantasy S.à r.l.	128496	Lorfinance S.A.	128452
Ginkgo Management S.à r.l.	128453	Lorfinance S.A.	128452
IMT International Management S.à r.l. ..	128464	Lorfinance S.A.	128452
International Public Partnerships Lux 2		Lunoka s.à r.l.	128496
Sàrl	128461	LuxCapital V S.à r.l.	128451
Investissements Mécaniques S.A.	128471	Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l.	
IPharma Software S.A.	128472	128451
Ised S.A.	128472	Lux-Gros S.à r.l.	128460
ISR S.A. Holding	128475	LX1 S.à r.l.	128460
Itten S.A.	128475	Lyser Equity S.A.	128460
ITW Participations S.à r.l.	128475	Maurabia S.à r.l.	128460
Jala S.A.	128485	Meng Famille S.à r.l.	128461
Jefferson Investholding S.A.	128485	Mithridate Management S.à r.l.	128471
Jet Investment Holdings S.A.	128485	ML' bureau national et international des	
JJW S.A.	128485	projets S.A.	128464
Joal S.à r.l.	128487	Models Unlimited	128464
Junker Claude S.à r.l.	128487	Mohican	128469
J.Wagner-Schaffner & Cie	128485	Mokaline S.à r.l.	128469
Kanelium Invest S.A.	128490	Patron Lepo VI S.à r.l.	128469
Kauri Cab Arminius	128493	Patron Lepo VI S.à r.l.	128469
KPI Residential Property 13 S.à r.l.	128487	Patron Project VII S.à r.l.	128470
KPI Retail Property 13 S.à r.l.	128487	Patron Weghell VI S. à r. l.	128472
Lagadol S.A.	128451	Patron Weghell VI S. à r. l.	128471
Lautrec PPP S.à r.l.	128451	Pearls Invest S.à r.l.	128472
Lellgen S.à r.l.	128450	Poblenou Holding S.à r.l.	128470
Leuchtturm Investholding S.A.	128451	Tours de Levallois Holdings S.A.	128485
Lignolux Holding	128450	Tours de Levallois Holdings S.A.	128487
Limited Brands International S.à r.l.	128450	Xorencom Enterprises S.à r.l.	128490
LogAxes Austria II S.à r.l.	128450		

Lignolux Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.696.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145947/10.

(100167677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 34.855.797,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 136.051.

EXTRAIT

En date du 28 octobre 2010, l'Associé unique de la société a décidé d'accepter la démission de M. Robert ROSS, en sa qualité de Gérant de Catégorie A, avec effet au 2 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010145948/14.

(100167453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

LogAxes Austria I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145949/10.

(100167175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145950/10.

(100167176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lellgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9760 Lellingen, 3, Houserstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.197.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010145946/10.

(100167342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 37.984.747,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.821.

—
EXTRAIT

En date du 28 octobre 2010, l'Associé unique de la société a décidé d'accepter la démission de M. Robert ROSS, en sa qualité de Gérant de Catégorie A, avec effet au 2 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010145951/14.

(100167472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

LuxCapital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.147.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145952/9.

(100167970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lautrec PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 122.812.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145954/10.

(100167432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lagadol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.754.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145953/9.

(100167937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Leuchtturm Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.634.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145955/9.

(100167295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lorfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.329.

—
*Extraits de courriers datés du
29 octobre 2010 parvenus au siège de la société*

De Reno Maurizio TONELLI

«Je vous remets par la présente ma démission comme administrateur et président du conseil d'administration de votre société avec effet immédiat.»

De John SEIL

«Je vous remets par la présente ma démission comme administrateur de votre société avec effet immédiat.»

De Pierre LENTZ

«Je vous remets par la présente ma démission comme administrateur de votre société avec effet immédiat.»

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145956/17.

(100167172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lorfinance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.329.

BDO Tax & Accounting a décidé de dénoncer le siège de la société

LORFINANCE S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg.

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.329.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010145957/14.

(100167262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lorfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 94.329.

—
Extrait de la décision de l'actionnaire unique du 3 novembre 2010

L'actionnaire unique de la Société, décide de:

- fixer le siège social de la Société au 3, rue de Bains, L-1212 Luxembourg;
- nommer administrateurs de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

* M. Alessandro Cusumano, employé privé, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

* Mme Marion Gérard, employé privé, née le 21 juin 1980 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

* M. Massimiliano Seliziato, employé privé, né le 6 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145958/20.

(100167575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Ginkgo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.394.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) BeCitizen, a société par actions simplifiée (SAS) incorporated and organized under the laws of France, with registered office at 3, allée Verte, 75011 Paris, France and registered in the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number B 432 499 580,

here represented by Adrian Aldinger, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 29 September 2010;

and

2) General Partner Participations S.A., a société anonyme incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered in the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 130.070,

here represented by Adrian Aldinger, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Meyrin, on 29 September 2010.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in Ginkgo Fund S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque (SICAR) that shall be organized as a société en commandite par actions and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SICAR"), and to act as its general partner and sole manager with unlimited liability.

The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will assume the name of "Ginkgo Management S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters (3/4) of the share capital. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by the board of managers (the "Board"), the members of which need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two (2) managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board.

Art. 12. The Board shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders.

In dealing with third parties, the Board has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the purpose of the Company.

The Board shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to managers at least eight (8) days in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The Board may establish one or several internal committees and shall determine their composition, as well as their detailed tasks and remunerations.

Art. 17. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. This article 17 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. The decisions of the shareholders are taken at general meetings of shareholders.

However, the holding of a general meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the Board can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn-up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 21. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder when the number of shareholders is reduced to one.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 23. Each year on 31 December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent (5%) of the annual net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

G. Governing law

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated above, declare to subscribe for share as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value
«BeCitizen»	Six thousand two hundred and fifty (6,250) shares	EUR 6,250.
«General Partner Participations S.A.»	<u>Six thousand two hundred and fifty (6,250) shares</u>	<u>EUR 6,250.</u>
TOTAL	Twelve thousand five hundred (12,500) shares	EUR 12,500.

The shares have all been fully paid up in cash so that twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

General meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital have immediately proceeded to pass the following resolutions:

1.The registered office of the Company shall be 20, boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2.The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an unlimited period with immediate effect:

Chairman

- André Autrand, Company Manager, residing professionally at 29, route de Pré-Bois, CH-1217 Meyrin, Switzerland born on 12 April 1961 in Saint-Cloud (France);

Managers

- Maximilien Rouer, Company President, residing professionally at Allée Verte 3, 75011 Paris, France born on 8 June 1972 in Boulogne-Billancourt (France);

- Bernard Herman, Consultant, residing professionally at 2, rue Zithe, L-2963 Luxembourg, Luxembourg born on 15 July 1956 in Haine St. Paul (Belgium).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix et le premier octobre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BeCitizen, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de la France ayant son siège social au 3, allée Verte, 75011 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 432 499 580.

représentée par Adrian Aldinger, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré le 29 septembre 2010 à Paris.

et

2) General Partner Participations S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-duché du Luxembourg ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.070.

représentée par Adrian Aldinger, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré le 29 septembre à Meyrin.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, sont jointes au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès qualité comme indiqué ci-dessus, demandent au notaire instrumentant de recevoir l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituée, ainsi que les statuts qui sont exposés ci-après:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans Ginkgo Fund S.C.A., SICAR, société d'investissement en capital à risque (SICAR), sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois (la «SICAR»), et d'agir en tant qu'associé gérant commandité de cette SICAR, et d'agir en tant qu'associé commandité et seul gérant indéfiniment et solidairement responsable des dettes de la SICAR.

La Société peut également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et réaliser toutes autres formes de placements, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Ginkgo Management S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un (1) euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance, les membres duquel n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en nom de la Société en toute circonstance et d'approuver toutes actions et opérations dans les limites de l'objet social.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Un avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et s'ils déclarent d'avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Si au cours d'une séance il y a partage de voix sur une résolution, le président de séance a voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie des signatures originales par mail, télécopie ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut mettre en place un ou plusieurs comités internes et, le cas échéant, déterminer leur composition, ainsi que les tâches précises à effectuer et la rémunération de leurs membres.

Art. 17. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Le présent article 17 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Les résolutions des associés sont adoptées dans l'assemblée générale des associés.

La tenue des assemblées générales n'est pas obligatoire dans le cas où le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25).

Dans le cas précédent le conseil de gérance peut décider que chaque associé recevra l'intégralité du texte des résolutions ou décisions à adopter, par écrit par courrier, courriel ou télécopie.

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 21. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. En conséquence, toute décisions qui dépassent les pouvoirs des gérants seront prises par l'associé unique dans les cas où le nombre des associés est réduit à un seul associé.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 23. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut librement être utilisé par les associés. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Le solde sera partagé entre les associés. Les associés peuvent décider par vote majoritaire selon les dispositions légales applicables de reporter les bénéfices après déduction de la réserve légale ou de les transférer à une réserve extraordinaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur (s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

G. Loi applicable

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties mentionnées ci-dessus ayant ainsi arrêté les statuts, déclarent de souscrire aux parts sociales comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Valeur
«BeCitizen»	Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales	EUR 6.250,-
«General Partner Participations S.A.»	Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales	EUR 6.250,-
TOTAL	Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales	EUR 12.500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société à effet de ce jour et pour une durée indéterminée:

Président

- André Autrand, gérant d'entreprise, résidant professionnellement à 29 Route de Pré-Bois, CH-1217 Meyrin Suisse né le 12 avril 1961 à Saint-Cloud (France);

Gérants

- Maximilien Rouer, président d'entreprise, résidant professionnellement à Allée Verte 3, 75011 Paris, France né le 8 juin 1972 à Boulogne-Billancourt (France);
- Bernard Herman, conseiller, résidant professionnellement à 2, rue Zithe, L-2963 Luxembourg, Luxembourg né le 15 juillet 1956 à Haine St. Paul (Belgique).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susvisées, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Après lecture du document aux personnes comparantes, dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et la résidence, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44502. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145887/386.

(100167955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lux-Gros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8460 Eischen, 7, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 112.958.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145961/10.

(100167972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

LX1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 13, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145962/9.

(100167227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Lyser Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145963/9.

(100167983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Maurabia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145964/10.

(100167459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Meng Famille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Pedhakimou.

Siège social: L-8140 Bridel, 96, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.531.

—
*Extrait des décisions collectives prises
par les associés en date du 25 octobre 2010*

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre, les associés de la société à responsabilité limitée MENG FAMILLE SARL se sont réunis en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Les associés acceptent la démission de la gérante technique, Madame Simone CHICHE, demeurant à F-57480 Waldwisse, 6, rue des Fauvettes, à compter de ce jour.

Suite à la résolution qui précède, la société sera désormais valablement engagée par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Fait et signé à Bridel, le 25 octobre 2010.

Les associés

Référence de publication: 2010145966/18.

(100167391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

International Public Partnerships Lux 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.803.

—
In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of October,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

International Public Partnerships (Lux) 1 S.à.r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet and registered under number B 119 726 at the Luxembourg Trade and Companies Register, and holder of all 66,726 (sixty six thousand seven hundred and twenty six) shares of the Company,

hereby represented by Mr Paul WEILER, residing professionally at L2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of a proxy given under private seal on 23rd September 2010.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of International Public Partnerships Lux 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119 803, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1989 dated 24 October 2006 and modified several times and the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 16 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2248 dated 17th November 2009 (the Company).

II. That the 66,726 (sixty six thousand seven hundred and twenty six) shares of the Company having a par value of GBP 25 (twenty-five pounds sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting.

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 775 in order to bring the share capital from its former amount GBP 1,668,150 to GBP 1,668,925 by way of the issue of 31 new shares having a par value of GBP 25;

2. Subscription and payment to the share capital increase;

3. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;

4. Amendment to the share register of the company. Request the undersigned notary to document the following resolution:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

It is decided to increase the share capital by an amount of seven hundred seventy-five British Pounds (GBP 775.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred sixty-eight thousand one hundred fifty British Pounds (GBP 1,668,150,-) to one million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 1,668,925,-) by the issue of thirty-one (31) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

Third resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l..

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the thirty-one(31) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of one seven hundred seventy-five British Pounds (GBP 775.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at one thousand two hundred twenty-five British Pounds (GBP 1,225.-).

International Public Partnerships (Lux) 1 S.à.r.l., through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by International Public Partnerships (Lux) 1 S.à.r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of International Public Partnerships (Lux) 1 S.à.r.l., prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at one million six hundred sixty-eight thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 1,668,925.-) represented by sixty-six thousand seven hundred fifty-seven shares (66,757) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follow:

International Public Partnerships (Lux) 1 S.à.r.l.:	66,757 shares
Total: sixty-six thousand seven hundred fifty-seven	66,757 shares

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

International Public Partnerships Lux 1 S.ar.l., une entité soumise au droit de luxembourgeois ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119726,

ici représentée par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 23 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée et variateur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de International Public Partnerships Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, Munsbach L-5365, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 803, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1989 en date du 24 octobre 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte devant Maître Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2248 en date du 17 novembre 2009 (la Société).

II. que les 66,726 (soixante-six mille sept cent vingt-six) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée.

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant: Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 775 afin de porter le capital de son montant actuel de GBP 1.668.150 à GBP 1.668.925 par l'émission de 31 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
2. Souscription et paiement;
3. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
4. Modification du registre de parts sociales.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 775,-) afin de porter le capital de son montant actuel de un million six cent soixante-huit mille cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.668.150,-) à un million six cent soixante-huit mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.668.925,-) par l'émission de trente-et-une (31) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles International Public Partnerships Lux 1 S.ar.l.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté comme ci-avant, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré trente-et-une (31) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libérer intégralement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de sept cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 775,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à sept cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 775).

International Public Partnerships Lux 1 S.ar.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par International Public Partnerships (Lux) 1 S.ar.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par International Public Partnerships (Lux) 1 S.ar.l. attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million six cent soixante-huit mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.668.925,-) représenté par soixante-six mille sept cent cinquante-sept (66.757) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

International Public Partnerships (Lux) 1 S.à.r.l.:	66,757 parts sociales
Total: soixante-six mille sept cent cinquante-sept	66,757 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.WEILER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45891. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145911/163.

(100167445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.375.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145982/9.

(100167900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Models Unlimited, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.888.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145983/9.

(100167967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

IMT International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 169, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.388.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of October.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Paulus B.W.L. LAMBERTS, lawyer, born in Tilburg on September 18, 1965, residing at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

The above named person has declared his intention to constitute by the present deed a „société à responsabilité limitée“ and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a „société à responsabilité limitée“ which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the corporation is „IMT INTERNATIONAL MANAGEMENT S.À R.L.“

Art. 3. The registered office of the corporation is established in the municipality of Bertrange.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. (social object). The object of the corporation is to provide directors and managers, to intervene for directors and managers and to provide corporate secretarial services and administrative services.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of intellectual property, real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

Art. 7. Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75 (seventy-five) % of the corporation's capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 8. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 9. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and they can be removed at any time. The manager(s) need not to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Subject to the prior approval or ratification by the general meeting of participants, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

Art. 12. The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 2011.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 16. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established, Paulus B.W.L. LAMBERTS, prenamed declares to subscribe the whole share capital.

All the 100 (one hundred) shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) at its disposal, proof of which is furnished.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900).

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the sole shareholder exercising the powers of the general meeting have passed the following resolutions:

1) Has been elected as sole manager of the corporation for an undetermined period:

Paulus B.W.L. LAMBERTS, prenamed, lawyer, born in Tilburg on September 18, 1965, residing at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

2) The registered office of the company is fixed at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing person to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing person.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil dix, le dix-neuvième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Paulus B.W.L. LAMBERTS, juriste, né à Tilburg le 18 septembre 1965, demeurant au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de „IMT INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A R.L.“

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. (objet social). La société pourra mettre à disposition des administrateurs et/ou gérant, intervenir pour les administrateurs et/ou gérants et fournir tous services administratifs et de secrétariat de sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués. Les gérants peuvent ne pas être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, Paulus B.W.L. LAMBERTS, précité, a déclaré souscrire l'intégralité du capital social de la société.

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé unique exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Paulus B.W.L. LAMBERTS, précité, juriste, né à Tilburg le 18 septembre 1965, demeurant à 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

2) Le siège social est établi à L-8041 Bertrange, 169, rue des Romains.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paulus B.W.L. Lamberts, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2010. LAC/2010/46704. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145915/236.

(100167768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Mohican, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 146.779.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010145984/10.

(100167209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Mokaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145985/9.

(100167918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Patron Lepo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.330.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146004/11.

(100167872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Patron Lepo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.330.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146005/11.

(100167873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Poblenou Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project VII S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.998.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Ms. Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123328),

being the sole shareholder of Patron Project VII S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 2, 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 65 of January 11, 2010 (the "Mémorial").

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into "Poblenou Holding S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project VII SARL to Poblenou Holding S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Poblenou Holding S.à r.l.".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Madame Arlette SIEBENALER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project VII S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 décembre 2010, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 65 du 11 janvier 2010 (le «Mémorial»).

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en "Poblenou Holding S.à r.l."

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project VII SARL en "Poblenou Holding S.à r.l." et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Poblenou Holding S. à r.l.»»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44509. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146006/68.

(100167693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Patron Weghell VI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.584.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146007/11.

(100167874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Investissements Mécaniques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.161.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010145918/10.

(100167953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Mithridate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.133.

Il résulte de deux contrats de cession, en date du 16 juin 2010, que les parts sociales sont depuis cette date réparties comme suit:

M. Fernand HOLLEVOET, résidant au 9, Broersbankhelling, B-8670 Koksijde: 30 parts sociales
Total: 30 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour la société Mithridate Management Sàrl

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010145970/17.

(100167168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

IPharma Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 111.874.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010145921/10.

(100167156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Patron Weghell VI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.584.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146008/11.

(100167875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.782,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146009/11.

(100167508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Ised S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 156.386.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zehn, am achten Oktober.

Erscheint vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

die folgende Person:

Herr Karl-Heinz HARTMANN, Geschäftsmann, geboren in Daun (Deutschland), am 1. Juni 1960, Dienstanschrift in D-54666 Irrel, Deutschland, Buserweg 12.

Der Erschienene hat den Notar gebeten, im Rahmen seiner Rechte die folgenden Artikel der Satzung einer von ihm hiermit zu gründenden Aktiengesellschaft aufzunehmen:

Abschnitt I - Name, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Hiermit wird eine Aktiengesellschaft unter dem Namen „ISED S.A.“ gegründet.

Art. 2.

(1) Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Echternach.

(2) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrats an jeden anderen Platz in der Gemeinde verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Abschnitt II - Kapital, Aktien

Art. 5.

(1) Die Gesellschaft ist ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital von zweiunddreißigtausend Euro (€ 32.000,00), aufgeteilt auf dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (€ 100,00).

(2) Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

(3) Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre. Die Aktien bleiben jedoch Namensaktien bis zu ihrer vollständigen Zeichnung.

(4) Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehen Umfang und Bedingungen.

(5) Die Abtretung und der Verkauf von Gesellschaftsaktien an Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sind in jedem Fall an ein Vorkaufrecht anteilig zu ihrem Besitz und die schriftliche Zustimmung der anderen Aktionäre gebunden.

(6) In jedem Fall werden die Abtretung und der Verkauf der Aktien zu dem vom Käufer und Verkäufer festgesetzten Preis getätigt.

(7) Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Abschnitt III - Verwaltung

Art. 6.

(1) Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die Aktionäre sein können oder auch nicht und von der Hauptversammlung der Gesellschafter für eine Amtszeit von nicht mehr als sechs Jahren bestellt werden, welche sie zu jedem Zeitpunkt abberufen kann.

(2) Sollte die Gesellschaft nur einen (1) Aktionär besitzen, so ist es ihr erlaubt, solange nur dieser eine (1) Aktionär besteht, lediglich einen alleinigen Verwalter („administrateur unique“) zu bestellen, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung

(3) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Entlohnung werden im Übrigen von der Hauptversammlung der Gesellschafter festgelegt.

Art. 7.

(1) Der Verwaltungsrat wählt - sofern er nicht lediglich aus einem Mitglied besteht - aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

(2) Der Verwaltungsrat kommt nach Einberufung durch den Vorsitzenden zusammen, so oft es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zu einer Sitzung zusammenkommen, sofern zwei Mitglieder des Verwaltungsrats dies fordern.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ausgestattet mit den weitestgehenden Befugnissen, um alle Arten von Verwaltungs- und Geschäftsführungsaufgaben in Übereinstimmung mit dem Gesellschaftszweck zu erfüllen. Alle Rechte, die nicht durch Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung der Gesellschafter zugewiesen sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat darf im Rahmen des gesetzlich vorgesehenen zwischenzeitliche Dividenden (Dividendenabschläge) auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtswirksam verpflichtet durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, von denen einer der Vorsitzende des Verwaltungsrats sein muss oder durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, sofern durch entsprechende Entscheidung des Verwaltungsrats diesem eine Vollmacht zur rechtswirksamen Unterzeichnung im Rahmen der in Art. 10 vorgesehenen Möglichkeiten zur Vollmachtserteilung erteilt wurde oder sofern gem. Art. 6, Abs. 2 dieser Satzung nur ein Verwaltungsrat bestellt wurde.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, wird die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichtet.

Art. 10.

(1) Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsräte delegieren, welche Geschäftsführer („managing directors“) genannt werden.

(2) Er kann daneben die Führung aller Geschäfte oder von Teilen derselben an einen oder mehrere Geschäftsführer delegieren oder spezielle Vollmachten an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, welche aus seinem Mitgliederkreis kommen können oder nicht sowie Aktionäre sein können oder nicht.

Art. 11. Jeder Rechtsstreit, in den die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter verwickelt wird, wird vom Verwaltungsrat im Namen der Gesellschaft geführt, wobei diese durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder einen durch diesen bestimmten Delegierten für diesen Zweck repräsentiert wird.

Abschnitt IV - Aufsicht

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere, statutarische Prüfer beaufsichtigt, welche von der Hauptversammlung bestellt werden, die auch ihre Anzahl und Vergütung sowie die Dauer ihrer Bestellung festlegt, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Abschnitt V - Hauptversammlung

Art. 13.

(1) Die jährliche Hauptversammlung wird in der Sitz-Gemeinde der Gesellschaft oder einem anderen Ort durchgeführt, der im Einladungsschreiben genannt wird, am dritten Dienstag des Monats Juni eines jeden Jahres um 10.00 Uhr.

(2) Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, so wird die Hauptversammlung am nächsten Werktag durchgeführt.

Abschnitt VI - Geschäftsjahr, Gewinnverwendung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Nach Abzug aller Ausgaben der Gesellschaft und der Abschreibungen stellt der Saldo den Rohgewinn der Gesellschaft dar. Vom Rohgewinn müssen 5% in die gesetzliche Rücklage eingestellt werden, so lange bis die Summe der Rücklagen 10% des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht haben und die Rücklage muss wieder aufgefüllt werden, sofern sie aus welchem Grund auch immer später angegriffen wurde. Der verbleibende Saldo steht der Hauptversammlung zur Verfügung.

Abschnitt VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst werden. Die Liquidation wird durch einen oder mehrere Liquidatoren - natürliche oder juristische Personen - durchgeführt, die von der Hauptversammlung bestimmt werden, welche auch ihre Vollmachten sowie ihre Vergütung festlegt.

Abschnitt VIII. - Allgemeine Regelungen

Art. 17. Alle Fragen, die in dieser Satzung nicht vorgegeben sind, werden nach dem Gesellschaftsgesetz vom 10. August 1915 und dessen Ergänzungen behandelt.

Übergangsbestimmungen

(1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

(2) Die erste Hauptversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Artikel dieser Satzung festgeschrieben wurden, erklärt der Erschienene Herr Karl-Heinz HARTMANN, vorbenannt, das gesamte Gesellschaftskapital gezeichnet320Alle Aktien sind zu 100% voll eingezahlt, so dass der Betrag von zweiunddreißig tausend Euro (€ 32.000,00) der Gesellschaft hiermit voll zur Verfügung steht, wofür dem Notar der Beleg vorliegt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar bestätigt, dass die Voraussetzungen, die in Artikel 26 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, beachtet wurden.

Kosten

Die gesamten Kosten, Auslagen, Gebühren und Beiträge, in welcher Form auch immer, für welche die Gesellschaft auf Grund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung haftet, wird auf etwa € 1.500,- (eintausend und fünfhundert Euro) geschätzt.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Die oben genannte Person, repräsentierend das gesamte gezeichnete Kapital, erklärt sich für ordnungsgemäß geladen und hält im unmittelbaren Anschluss an die Gesellschaftsgründung hiermit eine außerordentliche Hauptversammlung ab.

Nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und des Zusammentretens fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf einen (1), die der Rechnungsprüfer bzw. Kommissare ebenso auf einen (1) festgelegt.

2. Die folgende Person wird als alleiniger Verwalter bestellt: Herr Karl-Heinz HARTMANN, Geschäftsmann, geboren in Daun (Deutschland), am 1. Juni 1960, mit Dienstanschrift in D-54466 Irrel, Buserweg, 12 (Deutschland)

3. Die folgende Person wird als Rechnungsprüfer bzw. Kommissar bestellt:

Frau Petra KUHN, Buchhalterin, geboren am 13. Dezember 1961 in Simmern (D) mit Dienstanschrift in L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

4. Die Dauer der Amtszeit des alleinigen Verwalters sowie des Kommissars enden nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2016.

5. Der Sitz der Gesellschaft wird errichtet in L-6480 Echternach, 37, rue des Remparts.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Karl-Heinz HARTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3467. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 3. November 2010.

Référence de publication: 2010145925/149.

(100167690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

ISR S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 147.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145926/9.

(100167589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Itten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145927/9.

(100167982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.923.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.382.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"ITW (EU) Holdings Ltd.", a company incorporated in Bermuda, having its registered office at 18th Parliament Street, Milner House, HM12 Hamilton, Bermuda, registered with the Bermuda trade and companies register under number 30198 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maurits De Smedt, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 October 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ITW Participations S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85382, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 20 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 616 dated 19 April 2002, page 29560 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 26 February 2002, published in the Mémorial number 904, dated 13 June 2002 page 43383.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate the current Articles of the Company, and in particular to change the current object clause of the Articles which shall now read as follows:

" 3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "Restated Articles"):

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "ITW Participations S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular

by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at three hundred fifty six million nine hundred twenty three thousand euro (EUR 356,923,000.-) represented by three hundred fifty six thousand nine hundred twenty three (356,923) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 14.1 of the Restated Articles of the Company, which shall read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year."

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year which started on 1st December 2009 will close on 30 November 2010, and that the first subsequent financial year will start on 1st December 2010 and will end on 31 December 2010, and that the second subsequent financial year will start on 1st January 2011 and will end on 31 December 2011.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer, with immediate effect, the current registered office of the Company from 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

"ITW (EU) Holdings Ltd.", une société constituée aux Bermudes, ayant son siège social au 18, Parliament Street, Milner House, HM12 Hamilton, Bermudes, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro 30198 (l' "Associé Unique"),

ci-représentée par Maurits De Smedt, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 6 octobre 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "ITW Participations S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85382, constituée par un acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 616 en date du 19 avril 2002, page 29560 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2002, publié au Mémorial numéro 904, en date du 13 juin 2002 page 43383.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes, adoptées conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée, en vertu de laquelle l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de cette société et les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte des Statuts de la Société, et en particulier de changer la clause d'objet des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci".

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide que les Statuts de la Société, entièrement refondus, auront désormais la teneur suivante (les "Statuts Refondus"):

"Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ITW Participations S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société

n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent cinquante six millions neuf cent vingt-trois mille euros (356.923.000 EUR) représenté par trois cent cinquante six mille neuf cent vingt-trois (356.923) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout

gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l(es) Associé(s).

Titre VI. - Liquidation**16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société avec effet immédiat, qui commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée à l'article 14.1 des Statuts Refondus, dont la teneur sera désormais la suivante:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique note que l'année sociale en cours, qui a débuté le 1^{er} décembre 2009 se clôturera le 30 novembre 2010, et que la première année sociale subséquente commencera le 1^{er} décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2010, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit mandataire de la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. DE SMEDT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45378. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145929/501.

(100167167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

J.Wagner-Schaffner & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 92.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010145930/11.

(100167691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Jala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 116.890.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue le 21 septembre 2010 au siège social de la société

L'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la fiduciaire Marc Muller Sàrl.
L'assemblée décide de nommer la société AFC Benelux Sàrl, avec siège social à 1, Rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid en tant que nouveau commissaire aux comptes qui achèvera son mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145931/14.

(100167543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Jefferson Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.806.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145932/9.

(100167294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Jet Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145933/9.

(100167917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Tours de Levallois Holdings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. JJW S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.863.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre, à 10.30 heures.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JJW S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42863, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 197 du 30 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2010, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire, Mademoiselle Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Gudrun VANDAMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du paragraphe 2 de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La Société existe sous la dénomination de TOURS DE LEVALLOIS HOLDINGS S.A.»;

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

(Version anglaise)

«The Company will exist under the name of TOURS DE LEVALLOIS HOLDINGS S.A.»

(Version française)

«La Société existe sous la dénomination de TOURS DE LEVALLOIS HOLDINGS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, L. ZANIN, G. VANDAMME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/46919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 octobre 2010

Référence de publication: 2010145934/58.

(100167257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Tours de Levallois Holdings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 42.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010145935/14.

(100167261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Joal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, avenue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 125.598.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145937/11.

(100167943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Junker Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 7, rue Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 79.376.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010145938/10.

(100167954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**KPI Retail Property 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI Residential Property 13 S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.063.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September,
Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97795, holder of 235 (two hundred thirty five) shares of the Company,

hereby represented by Max Mayer, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 22 September 2010.

(2) BGP Management GmbH, a German limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Prannerstrasse 6, D-80333 München, registered with the commercial register of the local court of München under HRB 177306, holder of 15 (fifteen) shares of the Company,

hereby represented by Max Mayer, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 23 September 2010.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers is the shareholders of KPI Residential Property 13 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114063, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, on 30 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 839 on 27 April 2006 (the Company).

II. That the 250 (two hundred fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50 (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. To change the name of the Company from “KPI Residential Property 13 S.à r.l.” into “KPI Retail Property 13 S.à r.l.”
3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.
4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from “KPI Residential Property 13 S.à r.l.” into “KPI Retail Property 13 S.à r.l.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

“ Art. 1. Form – Corporate name.

“There is formed a private limited liability company under the name KPI Retail Property 13 S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, surname, statuts and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

(1) BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 22 septembre 2010.

(2) BGP Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemande, ayant son siège social au Prannerstrasse 6, D-80333 München, immatriculée auprès du Registre du Commerce de la Cour locale de München sous le numéro HRB 177306, propriétaire de 15 (quinze) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2010.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de KPI Residential Property 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114063, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 839 le 27 avril 2006 (la Société).

II. que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,-(cinquante euro) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Changer le nom de la Société de «KPI Residential Property 13 S.à r.l.» en «KPI Retail Property 13 S.à r.l.»
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.
4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de «KPI Residential Property 13 S.à r.l.» en «KPI Retail Property 13 S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI Retail Property 13 S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2010. Relation GRE/2010/3258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145944/125.

(100167961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Kanelium Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.376.

Extrait des Résolutions de L'Actionnaire Unique prises en date du 28 octobre 2010

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 octobre 2010 que:

1. Les démissions de Madame Céline BONVALET, Monsieur Olivier OUDIN et Monsieur Jean-Robert BARTOLINI sont acceptées avec effet immédiat.

2. Les nominations des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société, sont acceptées:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, né le 30 août 1951 à Luxembourg, Chief Executive Officer, SGG demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

- Monsieur Kees BROEKHUYSE, né le 15 avril 1970 à Utrecht, employé, demeurant professionnellement 2 rue de la Chancellerie à B-1000 Bruxelles

- Monsieur Jean-Marie Laurent JOSI, né le 10 juin 1964 à Uccle, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 2 rue de la Chancellerie à B-1000 Bruxelles

Leur mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la société en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.

Référence de publication: 2010145940/21.

(100167556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Xorencom Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 150.774.

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of October.

Before Us, Notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Mrs Nurit PERACH, real estate investor & developer, born in Israël on 9th of January 1945, residing at 3 Ha-Hermesh St. P.O. Box 2150, Savion, Israel 56530;

2) Mr David PERACH, real estate investor & developer, born in Israël on 27th of December 1943, residing at 3 Ha-Hermesh St. P.O. Box 2150, Savion, Israel 56530;

3) Gibor B.S.R. Europe B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Oosteinde 7 - 11, 1017WT, Amsterdam, the Netherlands, registered in the Company Register of the Netherlands, under the number 34124059,

all here represented by Mr Dominik WALKENHORST, employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of three proxies given on 14 October 2010 which, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing parties, represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to enact the following:

1) That they are the actual shareholders of Xorencom Enterprises S.à r.l., a limited liability corporation, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24 December 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 379 of 22 February 2010.

2) All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the nationality of the company and to transfer the statutory seat of the company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Cyprus in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, on the basis of the interim accounts as per 14 October 2010.

The said interim accounts, after having been signed "*ne varietur*" by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

In consequence of the preceding resolution, the shareholders decide that the company will adopt the nationality of Cyprus and will continue to operate under the name of "Xorencom Enterprises Limited"; the change of nationality and

the transfer of the seat leading neither to the dissolution nor to the incorporation of a new company, neither from a legal point of view nor from a tax point of view, all of this under the suspensory condition of the enrolment of the Company in the register of companies in Nicosia (Cyprus).

Third resolution

The shareholders decide to fix the address of the statutory seat at Florinis 7, GREG TOWER, 6th Floor, P.C. CY-1065, Nicosia, Cyprus.

Fourth resolution

The shareholders decide that the articles of association will be restated according to the Law of Cyprus.

Fifth resolution

The shareholders decide to accept the resignation of Ekavi Directors Limited, as manager of the Company and to give discharge for the exercise of its mandate till today.

Sixth resolution

The shareholders decide to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Cyprus Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Luxembourg nationality.

Seventh resolution

The shareholders decide to appoint Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any act and formalities in connection with the company moving its statutory seat from Luxembourg to Cyprus, notably the striking out of the Trade Register.

Eighth resolution

The shareholders decide to appoint:

M. Nicholas Gregoriou Director of MGI Gregoriou & Co, residing professionally at 7, Florinis Str., Greg Tower, 6th Floor, CY-1065 Nicosia, Cyprus, with power to act individually, to perform in Cyprus any act and formalities in connection with the company moving its statutory seat from Luxembourg to Cyprus.

Ninth resolution

The shareholders decide to appoint as Director of the Company:

Ekavi Directors Limited, with its registered office at 7, Florinis Str., Greg Tower, 6th Floor, CY-1065 Nicosia, Cyprus, registered under number 16783863.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quatorze octobre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Nurit PERACH, real estate investor & developer, née à Israël le 9 janvier 1945, demeurant à 3 Ha-Hermesh St. P.O. Box 2150, Savion, Israël 56530;

2) Monsieur David PERACH, real estate investor & developer, né à Israël le 27 décembre 1943, demeurant à 3 Ha-Hermesh St. P.O. Box 2150, Savion, Israël 56530;

3) Gibor B.S.R. Europe B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Oosteinde 7 - 11, 1017WT, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 341240

tous ici représentés par Monsieur Dominik WALKENHORST, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange,

en vertu de trois procurations délivrées en date du 14 octobre 2010, lesquelles resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1) Qu'ils sont les seuls associés actuels de Xorencom Enterprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro du 379 du 22 février 2010;

2) Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme dit-est, ont immédiatement tenu une assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg à Chypre conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 14 octobre 2010.

Les dits comptes intérimaires, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident que la société adoptera la nationalité Chypriote et continuera à opérer sous la dénomination «Xorencom Enterprises Limited»; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés à Nicosie (Chypre).

Troisième résolution

Les associés décident de fixer le nouveau siège social à Florinis 7, GREG TOWER, 6 th Floor, P.C. CY1065, Nicosie, Chypre.

Quatrième résolution

Les associés décident que les statuts seront refondus selon le droit de Chypre.

Cinquième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Ekavi Directors Limited, en tant que gérant de la société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat, jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les associés décident de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société Chypriote, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Septième résolution

Les associés décident de donner mandat à Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, afin d'effectuer toutes formalités découlant des présentes au Grand-Duché de Luxembourg, notamment les formalités de radiation au Registre de Commerce de Luxembourg.

Huitième résolution

Les associés donnent mandat à Monsieur Nicholas Gregoriou Directeur de MGI Gregoriou & Co, demeurant professionnellement à 7, Florinis Str., Greg Tower, 6th Floor, CY-1065 Nicosie, Chypre avec pouvoir d'agir individuellement, afin d'effectuer tous actes et toutes formalités à Chypre, en relation avec le transfert du siège social de Luxembourg à Chypre.

Neuvième résolution

Les associés décident de nommer à la fonction de directeur de la société pour une durée indéterminée:

Ekavi Directors Limited, ayant son siège social à 7, Florinis Str., Greg Tower, 6th Floor, CY-1065 Nicosie, Chypre, enregistrée sous le numéro 16783863.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais et français, la version anglaise prévalant en cas de différences entre les versions anglaise et française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.WALKENHORST, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46045. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148065/141.

(100169481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Kauri Cab Arminius, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010145941/14.

(100167204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

BNLI Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.365.

In the year two thousand ten and on the eighth of October.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BNLI VENTURES S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 76.365, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on June 16, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 755 of October 13, 2000. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Me Paul FRIEDERS, notary prenamed, on July 5, 2001 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 96 of January 18, 2002.

The meeting is presided by Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve BNLI VENTURES S.A.;

2. Appointment of a liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;

- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;

- the liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list, after having been signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the proxyholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary shall also remain annexed to the present deed.

The chairman acknowledges that all the shareholders present or represented at the meeting have waived their right to be duly convened and have been duly informed of the agenda of the meeting prior to the holding of the present meeting.

III. It appears from the attendance list that all the twenty-five thousand three hundred and fifty (25,350) shares, representing the whole share capital of two million five hundred and thirty five thousand Euro (EUR.- 2,535,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put BNLI VENTURES S.A. into liquidation as from this day.

Second resolution

The general meeting appoints as liquidator Mr. Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, residing in L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

Third resolution

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;
- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;
- the liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille dix, le huit octobre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BNLI VENTURES S.A., société anonyme, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.365, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 755 du 13 octobre 2000. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire prénommé, en date du 5 juillet 2001 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 18 janvier 2002.

La séance est présidée par Candice WISER, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Frédéric LEMOINE, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Renata JOKUBAUSKAITE, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre BNLI VENTURES S.A.;

2. Nomination du liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varientur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

Le président constate que tous les actionnaires présents ou représentés ont renoncé à leur droit d'être dûment convoqués et qu'ils ont été informé de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de la présente assemblée.

III. Il résulte de cette liste de présence que les vingt-cinq mille trois cent cinquante (25.350) actions, représentant la totalité du capital de deux millions cinq cent trente-cinq mille euros (2.535.000.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre BNLI VENTURES S.A. et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Monsieur Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Wisner, Lemoine, Jokubauskaite, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010147096/148.

(100169229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Lunoka s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145959/9.

(100167590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Fantasy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, op Widdem.

R.C.S. Luxembourg B 59.743.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial "C" No 529 du 26 septembre 1997

Bilan au 31.12.2009

ACTIF	31.12.09	31.12.08	PASSIF	31.12.09	31.12.08
Actif immob.			Cap. Propres		
Imm. financ.	743,68	743,68	Cap. souscrit	25.000,00	25.000,00
Actif circulant			Résul. reportés	-941.381,72	-445.040,00
Avoirs en banque	240,85	334,60	Dettes .	918.135,25	917.460,00
PERTE DE L'EXERCICE	769,00	496.341,72			
	<u>1.753,53</u>	<u>497.420,00</u>		<u>1.753,53</u>	<u>497.420,00</u>

Compte pertes et Profits au 31.12.2009

Charges	31.12.09	31.12.08	Produits	31.12.09	31.12.08
Frais généraux et impôts	769,00	27,192,08	Produits except.	/	1,350,36
Charges except.	/	470.500,00	Perte nette	769,00	496.341,72
	<u>769,00</u>	<u>497.692,08</u>		<u>769,00</u>	<u>497.692,08</u>

Annexe aux comptes sociaux

Art. 65. (1) 1°.

- Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

- Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

- Les postes de l'actif circulant (banques + caisse) sont portés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

- Les dettes sont portées au passif du bilan à leur valeur de remboursement.

Signature.

Référence de publication: 2010148203/33.

(100169683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.